



Mamirolle

Actus

N° 27 - Mars 2017



Objectif zéro pesticide, atteint !

En 10 ans, de 2005 à 2015, la quantité de substances actives pour désherber utilisées par la commune a été divisée par 10. Soit passage de 26,326 kg de pesticide en 2005 pour arriver à une quantité de 2,925 kg en 2015 et ce malgré l'augmentation des superficies à traiter. Cependant, les produits étaient toujours "polluants" et "dangereux pour la santé". Aussi, la commune s'est-elle engagée dans une démarche "zéro pesticide" pour être en conformité avec la loi au 01/01/2017.

Fin 2016, en relation avec la FREDON-FCE (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), la Commune a acquis un désherbeur thermique auprès de la Sté Weedingtech, machine innovante qui permet de désherber de façon écologique, sans aucune substance polluante pour l'environnement.

Les municipales

Objectif zéro pesticide
Infos du Sybert
Conseil Municipal du 23/01/17
Etat civil
Infos/Services de la Fourrière

Les associations

Il court toujours le muret
Championnat de France de Floorball à Mamirolle
Carton plein JPO Bibli Ma Bulle
Backstage

Les entreprises

Vival, l'épicerie du village

Comment ça marche ?

Le désherbage s'effectue par pulvérisation d'eau chauffée à 96° avec un adjuvant biodégradable à base d'amidon de maïs et de coco, ce qui produit une mousse qui permet de prolonger le choc thermique entraînant la dégradation lente de la plante. Cette mousse est sans danger pour les hommes, les animaux et l'environnement. Plus besoin de protection pour les employés communaux pour désherber.

Combien ça coûte ?

52000 €, mais le coût est subventionné à 80 % par l'Agence de l'Eau. En utilisation courante, il faut ajouter le coût de l'achat de l'adjuvant biodégradable.

Remarque

En 2019, il y aura interdiction de l'utilisation des pesticides chimiques pour les particuliers.



Conseil municipal du 23/01/17

Adhésion à l'AD@T

Le Département a proposé la création entre le Département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), d'une **Agence Départementale d'Appui aux Territoires (AD@T)** au service des communes et de leurs groupements dans le domaine de l'ingénierie publique. L'AD@T assurera des missions d'assistance de nature technique (informatisation) et juridique. Les membres adhérents à l'AD@T sont le Département, les Communes, les EPCI.

Les statuts prévoient la constitution d'un Conseil d'Administration présidé par la Présidente du Département et d'une Assemblée Générale composée de 3 collèges de représentants des membres adhérents de l'agence :

- le collège des Conseillers Départementaux (10 membres dont la Présidente),
- le collège des Communes (5 membres),
- le collège des intercommunalités (5 membres).

Une cotisation annuelle, calculée au prorata du nombre d'habitants, sera versée par les membres adhérents.

GRILLE TARIFAIRE AUX ADHERENTS HT

| | Contribution annuelle | Cotis. par habitant (base population totale) | Plafond |
|-----------|-----------------------|--|---------|
| Communes | 100 € | 0.60 € | 5000 € |
| Syndicats | 500 € | 0.60 € | 5000 € |
| EPCI | 1000 € | 0.60 € | 5000 € |

Pondération applicable uniquement aux Syndicats et aux EPCI (Uniquement sur la cotisation par habitant)

| | Coef. pondération | Tarif |
|-------------------|-------------------|-------------|
| Pop. < 10000 hab. | 0.50 | 0.30 €/hab. |

Contribution de solidarité (Collectivités ne bénéficiant pas du service informatique) : Agglomération et Département du Doubs : 0.10 €/hab. (base population totale). Les prestations supplémentaires fournies par l'AD@T seront facturées dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

La commune adhère à l'AD@T. Le Maire la représentera à son Assemblée Générale.

CAGB - nouveau dispositif d'aide aux communes - Approbation de la convention

Le dispositif d'aide aux communes, créé en 2005, apporte une assistance technique et administrative à la réalisation de projets d'investissement communaux (voirie, bâtiment, assainissement...) sur le principe de la mise à disposition du personnel de l'agglomération.

Le Grand Besançon a souhaité élargir le champ d'intervention de l'aide aux communes à de nombreux domaines (technique, financier, juridique, informatique, ingénie-

rie...) et en proposant un accès privilégié aux services de l'AD@T.

Contenu du dispositif - Les services communautaires communs avec les communes pour les missions décrites dans la convention sont les suivants :

- L'accompagnement pour les projets d'investissements (services concernés : Direction déléguée à la conduite des opérations techniques d'Aide aux communes, Direction Architecture, Direction Urbanisme opérationnel, Direction Grands Travaux, Direction du Patrimoine, service administratif et financier du DAB, service administration et expertise du DUGPU, Mission Aide aux Communes, Financements européens),
- L'accompagnement pour la commande publique (services Achats, Commande publique),
- L'accompagnement sur les questions juridiques (service Affaires Juridiques),
- Le Conseil en Energie Partagé CEP (service Environnement),
- L'expertise informatique « num@irie » (service concerné : Direction Technologie de l'Information et de la Communication),
- Prêt/installation de matériels événementiels (service concerné : Direction Parc Auto et Logistique).

Fonctionnement du dispositif selon trois niveaux

A/ **Niveau 1** - Partage d'informations.

B/ **Niveau 2** - Conseils, prêt de matériel et AD@T.

Le niveau 2 comporte deux ensembles de missions (2a et 2b) auxquels les communes peuvent adhérer ensemble ou séparément. Ce forfait permet aux communes de solliciter les différents services pour :

- du conseil, un avis, une relecture,
- toutes les missions et prestations du CEP, la visite annuelle des installations informatiques dans le cadre de Num@irie ainsi qu'un accompagnement forfaitaire pour du conseil et de l'expertise, le prêt de matériel pour les manifestations,
- une assistance informatique pour E-Magnus par le biais de l'AD@T pour les communes.

C/ **Niveau 3** - Mise à disposition de moyens.

Le Conseil Municipal approuve le projet de nouvelle convention de services communs, se prononce favorablement sur l'adhésion aux niveaux 2a et 2b.

Coût du service - Le forfait est fixé à 2,80 €/hab./an. Le coût annuel du forfait est actualisé tous les ans.

Convention de mise à disposition de voiries au Grand Besançon et des prestations d'entretien sur la Z.A. du Clousey pour le Grand Besançon

Mise à disposition de voirie : Au 1er janvier 2017, la «ZA du Clousey» est transférée de plein droit à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

La CAGB est donc gestionnaire des zones d'activité et doit assurer l'ensemble des missions d'entretien et de conservation. Pour cela, il est nécessaire de mettre à disposition

les voiries de la « ZA du Clousey » pour permettre au Grand Besançon de contracter sur ces voiries, et de bénéficier de l'éligibilité au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) lorsqu'elle effectuera des travaux (hors entretien).

Prestations d'entretien de voirie: Les prestations confiées par la CAGB à la Commune à partir du 1er janvier 2017 sont la voirie, la propreté, les dépendances vertes, l'alimentation électrique de l'éclairage public à partir de ses armoires.

Les coûts des prestations de service versés par le Grand Besançon à la Commune sont le même que celui qui sera prélevé sur l'Attribution de Compensation de la Commune (AC) pour les prestations concernées dans le cadre du transfert des voiries pour la « ZA du Clousey ».

Le Conseil Municipal approuve le projet de nouvelle convention de mise à disposition de voirie et de prestations d'entretien, entre la CAGB et la commune.

Travaux de l'ONF 2017

Le programme d'actions 2017 de l'ONF s'élève à 7 378.96 euros HT, soit 8 116.86 euros TTC. Les travaux prévus sont la fourniture et la mise en place de divers plants, parcelle 17 ainsi que des travaux de maintenance de cloisonnement au broyeur. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis.

SOLIHA AIS Doubs - avenant à la convention de mandats de gestion du presbytère

Par délibération n°2015/07 du 30/01/2015, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion des quatre appartements locatifs aidés du presbytère à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale du Doubs. A cet effet, les deux parties ont signé, le 12/02/2015, une convention de mandat de gestion précisant les conditions de rémunération de cette agence calculée en fonction du loyer quittancé soit 7,2 % du loyer. L'AIVS a informé la commune que, désormais, le calcul de ses honoraires de gestion s'effectuerait sur le loyer et les charges à compter du 01/09/2016. Un avenant à la convention de mandat de gestion a été rédigé en ce sens.

Les membres du Conseil Municipal :

- décident de modifier l'avenant proposé par SOLIHA AIS Doubs (anciennement AIVS) en fixant au 31 mai de chaque année la date limite de régularisation des charges des locataires,
- fixent à 10 €/jour calendaire les pénalités de retard à l'agence si les régularisations de charges ne sont pas effectuées à cette date.

Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2017 – 2018

L'agent patrimonial de l'ONF propose, pour la campagne 2017-2018, l'état d'assiette des coupes suivant: feuillus, parcelles n°13, 15, 32, 34 et 36. Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2017 – 2018.

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

| | En ventes publiques (adjudications) | En ventes groupées, par contrats d'approvisionnement |
|----------|---|---|
| | En bloc façonné | |
| Feuillus | Parcelles n°13, 15, 32, 34, 36 Essences: chênes et autres feuillus | Grumes : Parcelles n°13, 15, 32, 34, 36 Essence: hêtre |

Pour les contrats d'approvisionnement, donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées. La commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

Le Conseil Municipal décide de vendre les chablis de l'exercice de gré à gré ainsi que les produits de faible valeur de toutes les parcelles de la forêt communale de Mamirolle. Il destine le produit des coupes des parcelles 13, 15, 32, 34 et 36 à l'affouage.

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF.

Urbanisme

Décision de PC

- SCI ODAKOTAH, rue du Stade, construction d'un cabinet médical de 210 m², accordé le 10/01/2017.
- MULLATIER Q., HURTARD Justine, construction d'une maison individuelle d'habitation, accordé le 05/01/2017.

Décision de déclaration préalable

- ABISSE Christian, modification de toiture d'un auvent existant, accordé le 22/12/2016.
- THOLOMIER Gabriel, division d'un terrain en vue de construire, accordé le 23/12/2016.

Décision de CU opérationnel

- SCP MARCONOT, Section AH n°61, CU positif le 20/12/2016.
- SCP MARCONOT, Section AI n°199, CU positif le 22/12/2016.

Déclaration d'intention d'aliéner

- Me R. CALLIER, section AA n°86, refus de préempter.

Etat civil

Naissance

- Le 07/02/2017 : FANENE Noreen

Décès

- Le 15/05/2016 : Gérard VERNIER, né en 1948
- Le 12/01/2017 : Marcelle BLANC, née en 1923
- Le 14/01/2017 : Marie-Thérèse CORBOZ, née en 1932
- Le 20/01/2017 : Christiane SAINTOT, née en 1927
- Le 21/01/2017 : Henriette MARION, née en 1920
- Le 23/01/2017 : Marie-Claire BOISSENIN, née en 1940
- Le 23/01/2017 : Marie PETETIN, née en 1920
- Le 25/01/2017 : Michelle BREDILLOT, née en 1936

LES BONNES GESTES **JE JARDINE SANS PRODUIT CHIMIQUE** (PLANTES D'INTÉRIEUR, DU BALCON ET DU JARDIN)
JE FAIS COMMENT ?



Le 1^{er} janvier 2019, je ne pourrai plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de mon jardin



Je n'utilise plus
désherbants, fongicides, insecticides, engrais, anti-limaces

Je préserve mon environnement...



... et ma santé

- Ingestion directe ou indirecte
- Intoxication cutanée
- Cancers
- Dérèglements hormonaux
- Maladies respiratoires

Je fais autrement

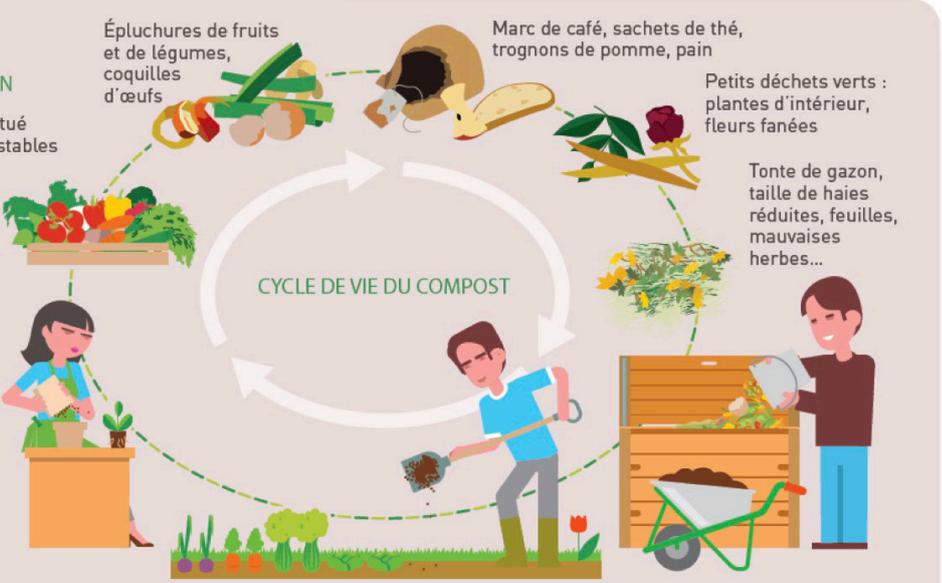
| | | | | |
|---------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------|---------------------------------|
| Désherbants | Binette-râteau | Serfouette | Paillage | Prairie fleurie |
| Insecticides | Coquilles d'œufs | Savon noir | Capucines | Hôtels à insectes et nichoirs |
| Fongicides | Purin d'orties | Oignon | Ail | Ciboulette |
| Engrais | Compost | Engrais verts : Phacélie... | ... et moutarde | |
| Anti-limaces | Coquilles d'œufs brisées | Cendres de bois ou sciure | Piège à bière | Anti-limaces à base de ferramol |

Pour aller plus loin : <http://www.jardiner-naturellement.org>
http://www.sybert.fr/en_maison.html

LES BONNES GESTES **JE VALORISE MES BIODÉCHETS**
JE COMPOSTE COMMENT ?



JE PRODUIS UN ENGRAIS 100% NATUREL À LA MAISON
1/3 de mon bac gris est constitué de déchets organiques compostables
soit, 70 kg par personne et par an



J'allège ma poubelle...

... je maîtrise ma facture.

Je préserve mon environnement



Je composte à tous les étages



Mon compost est une alternative aux produits phytosanitaires et aux engrais chimiques

Plus d'infos : <http://www.sybert.fr>

Mise en place du service de la fourrière des véhicules

Par le passé, nous avons eu à résoudre le problème de véhicules abandonnés sur le territoire de la commune, et il a été très difficile de les faire enlever. Nous avons donc choisi d'adhérer au groupement de commandes concernant la fourrière, avec 34 autres communes ainsi que la ville de Besançon.

Dans quels cas procède-t-on à une mise en fourrière ?

- En cas d'entrave à la circulation
- Pour les véhicules abandonnés, volés, brûlés...
- Pour stationnements dangereux, abusifs ...
- En cas de circulation dans les espaces naturels.

Qui prescrit la mise en fourrière ?

- Le Maire ou toute autorité de police judiciaire
- Le garde champêtre...

Quelles sont les charges approximatives ? (en 2016)

- Les frais de gestion à la charge de la commune dépendent du nombre de véhicules mis à la fourrière, environ 200 € pour un véhicule.
- A la charge du propriétaire du véhicule
 - . Après 1 jour 116 €
 - . Après 4 jours 202 €, etc.

Ces sommes sont ensuite reversées sur le compte de la régie recette de la fourrière puis sur le compte de la commune.

- A la charge de la commune
 - . Après 1 jour 96€
 - . Après 4 jours 134€, etc.

A noter : Cette présentation est volontairement simplifiée, les procédures administratives étant assez complexes.

Ernest Coppola - Daniel Lethier

Il court toujours le muret !

La Cie "A vos masques" a joué les 4 et 5 février dernier à Mamirolle la pièce d'Anny Daprey et Jean-Claude Martineau, mise en scène par Jean Pétremont : "Il court, il court, le muret".

Elle tient à remercier les nombreux spectateurs qui ont assisté aux représentations et indique que celle du 05/02/17 était donnée en faveur de l'Association des Parents d'Elèves de Mamirolle.



En mars, "A vos masques" jouera deux fois au profit de l'Association "Semons l'espoir" :

- le 11/03/17 à 20 h 30 au Théâtre Blier de Pontarlier et
- le 25/03/17 à 20 h 30 au petit Kursaal à Besançon

Elle jouera également à Valdahon

- le 18/03/17 à 20 h 30 - Salle du camp militaire.

Avant de revenir à Mamirolle pour les "dernières", les :

- 31/03/17 à 20 h 30 (au profit de la Maison de Retraite)
- 01/04/17 à 20 h 30
- 02/04/17 à 15 h 00

Alexandra Monnot

Championnat de France de floorball à Mamirolle !

Le floorball est un sport voisin du hockey, mais il se pratique en salle et sans rollers, avec une balle et des crosses légères. C'est un jeu fluide où les contacts et les comportements dangereux sont interdits.

Développé en France depuis une dizaine d'années, un championnat féminin a vu le jour récemment et fera halte au gymnase de Mamirolle le week-end des 4 et 5 mars prochain. Les matches du samedi débiteront à 14 h et ceux du dimanche à 9 h 30 et verront s'affronter les équipes d'Amiens, Lyon 1 et 2, Paris, les Cel'Est et les



Wild West Women.

L'équipe locale des Cel'Est, créée par Aurlane Pascal (Saône), regroupe des joueuses de Nancy, Brunoy, Besançon et de l'équipe locale de Saône rattachée à Familles Rurales, car elles ne sont pas assez nombreuses localement. Les Cel'Est joueront contre les Wild West Women samedi à 17 h 30 et dimanche à 13 h 00 contre Lyon 2.

Le floorball est un sport accessible à tous. Un entraînement "loisir" a lieu tous les samedis à Saône, dans l'ancien gymnase, pour découvrir ce sport et se dépenser en s'amusant :

- à 15 h 00 pour les enfants
- à 15 h 30 pour les adultes

Pour plus de renseignements et/ou pour s'inscrire vous pouvez m'appeler au 06 98 25 58 42.

Julie Lintymer

Carton plein à la JPO de la Bibli

Le 28 janvier 2017, « Ma Bulle » vous a ouvert ses portes sur le Sénégal...et ce fut un grand moment de convivialité où chacun, petits et grands, a pu découvrir le Sénégal au travers des différentes animations.

Toute l'équipe de la bibliothèque remercie:

- Les institutrices et les enfants des écoles maternelle et primaire pour les jolies productions qui nous ont permis de décorer la bibliothèque, les enfants de maternelle et leurs institutrices pour être venus nous interpréter des chants africains.



- Les Assistantes Maternelles pour le prêt d'un décor.

- L'association des Burkinabés de Franche-Comté, dont le président est M. OUEDA



Boureima. Pour le buffet-dégustation, les dames nous ont fait découvrir le poulet yassa et deux boissons:

le bissap (à base d'hibiscus) et le ginger (à base de gingembre); ce fut un vrai régal, tout le monde en a redemandé !

- M. Oumar Kouyaté qui nous a envoûtés avec sa kora et sa voix magnifique ! Un vrai moment d'évasion.

- M. Duquet pour sa disponibilité pour une séance de dédicace de son livre « Mamirolle et son histoire ».



- Mmes Seuret, Jamet et Boquestal pour les objets sénégalais qu'elles nous ont gentiment prêtés.

Je tiens également à remercier toutes les bénévoles pour leur implication, que ce soit avant, pendant ou après cet événement.

Peggy Ruffin, Ma Bulle



«Backstage» spectacle de proximité...

Familles Rurales Association Mamirolle et « Ma Bulle », ont eu le plaisir d'accueillir la Cie Teraluna, qui existe depuis l'an 2000, dirigée par Sébastien Barberon dont la vocation est de sensibiliser le public à la culture par le biais de projets



participatifs.

Le 28 janvier, Teraluna a donc donné deux représentations de sa dernière pièce « Backstage » devant un public volontairement confidentiel, comme pour lui chuchoter son histoire en aparté. Cette pièce s'est jouée en deux actes :

Dans le premier, Florence Bruchon, l'habilleuse et Sébastien Barberon, le comédien, nous ont fait découvrir la genèse d'une pièce. De la première rencontre des comédiens et du metteur en scène, de la distribution des rôles à la préparation des comédiens dans la « loge - backstage », du rôle des obscurs (techniciens, décorateurs, habilleuses...) avant la représentation. Ils ont raconté avec humour, tout en le jouant, leur fonctionnement : répétition du texte, leurs interrogations au sujet du public...et ils ont aussi rappelé le rôle historique, artistique, sociologique du théâtre... tout cela pour nous dire et plus particulièrement aux jeunes **« N'hésitez pas à pousser la porte des théâtres, c'est chez vous, c'est pour vous »!**

Dans le deuxième acte, Lou, Chloé, et Lola, de l'Atelier Théâtre Enfant dirigé par Nicole Rivier, nous ont présenté avec espièglerie leur atelier et leur prochaine pièce **« A bas la vaisselle »** qu'elles joueront en mai. Alexandra et Elise, comédiennes de la Cie **« A vos masques »** nous ont raconté la vie de leur troupe, les répétitions, les spectacles au profit d'associations... et ont présenté leur prochain spectacle **« Il court, il court le muret »** en tournée du 14/01/17 au 02/04/17.

Laurence de la Cie **« Duende Flamenco »** a présenté son prochain spectacle **« La jeune fille de la mer et la plume de Victor Hugo »**, danse flamenco associé à des textes de Victor Hugo tirés des « Misérables ».

Courant juin à la Maison Victor Hugo de Besançon. Nous remercions toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet ainsi que la commune et la directrice de l'école maternelle qui ont mis à disposition la salle de motricité de l'école et, bien sûr, le public.



Peggy Ruffin

Vival, l'épicerie du village

Après avoir travaillé pendant 20 ans comme employée en libre service dans le groupe Intermarché et 10 ans comme responsable adjointe de magasin dans la Sté ED-DIA, Patricia JULIEN souhaitait tenir son propre magasin. Philippe, son mari, commercial dans le bâtiment, désirait lui aussi changer d'activité.

C'est donc pour concrétiser le rêve de Patricia que le couple a investi dans le VIVAL de Mamirolle, Patricia comme gérante et Philippe comme co-gérant. S'ils ont choisi de s'installer à Mamirolle, bien qu'originaires de Picardie, c'est par opportunité: vente du fonds de Mamirolle et aussi pour se rapprocher de leur fils installé dans le Doubs.



Et c'est plein d'enthousiasme et d'espoir qu'ensemble Ils ont repris l'enseigne VIVAL by Casino en franchise libre en décembre 2011.

Leur offre de produits est centrée sur le meilleur de ce que la marque Casino peut offrir et les essentiels des grandes marques mais la franchise libre permet de s'approvisionner auprès de différents fournisseurs et donc de valoriser le circuit court en recherchant des produits locaux de proximité et de qualité. Ce qu'ils se sont attachés à faire en nous proposant, par exemple, les fromages d'Etalans, les yaourts de l'ENIL, les jus de pommes du CAT d'ETALANS, les salaisons du SAUGET et du Tuyé de MESANDANS, le porc et le boeuf de LA CHEVILLOTTE... des fruits et légumes de producteurs locaux.

Ils effectuent 2 à 3 rotations de fruits et légumes par semaine, un approvisionnement hebdomadaire en produits frais: fromages, laitages, charcuterie régionale...

Parallèlement, ils ont également développé toute une offre de services tels dépôt de pain, de gaz, pressing, relais colis, livraison gratuite à domicile dès 15 € d'achat...

Et ils proposent également des animations régulières :

- Tous les jeudis, vente de 2 sortes de poissons (4 sortes il y a 5 ans...). Bien sûr, ils ne peuvent pas proposer la diversité offerte en grande surface, mais ils sont garantis extra-frais et ne sont pas plus chers, entre 12 et 18 € le kilo et ils sont différents chaque semaine...
- Tous les samedis, poulets fermiers de Bourgogne rôtis à 12.50 €/pièce.
- Une fois par mois, des produits traiteurs à emporter, paëlla ou couscous.
- Malgré un accueil chaleureux et sympathique, ils n'ont pu développer leur noyau de clientèle, fidèle mais trop restreinte, pour tourner et pour vivre à deux sur le magasin, d'autant que l'ouverture dominicale des supermarchés voisins ajoutée à la conjoncture actuelle de

baisse de la consommation ne les a pas aidés. Ce qui a eu plusieurs conséquences :

- Restriction de l'offre afin d'éviter des pertes trop importantes et de garantir la fraîcheur des produits restants.
- Recherche de travail par Monsieur.
- Démotivation de Madame et mise en vente du fond en juin 2016.

Alors, Patricia, c'est vrai ? Vous partez ?

NON, nous ne partons pas. Seulement Philippe. Après plusieurs missions ponctuelles, Il a retrouvé du travail : il va ouvrir un proximarché à Vuillafans, début mars; il est très attendu !

OUI, Je reste à Mamirolle. C'est moi qui suis la gérante du VIVAL, en espérant que cela va redémarrer ou jusqu'à une proposition convenable de reprise... je me suis trop investie dans ce magasin pour le laisser à n'importe qui !

FM

Les commerces de proximité ont plusieurs avantages :

- **la proximité** : Elle permet de réduire les déplacements automobiles en favorisant les déplacements doux (marche à pied, bicyclette) d'où gain de temps et économie de carburant. Cela permet aussi aux personnes âgées, moins mobiles, de se ravitailler. De plus, il faut le savoir, le commerce de proximité suscite 3 fois moins d'atteinte à l'environnement par kg d'achat que le supermarché (René-Paul Desse [2001], Le nouveau commerce urbain ..., p. 55).
- **la fonction sociale** : on peut y discuter avec le commerçant et les voisins ; on y trouve des services ...
- **les produits** : on y trouve des produits frais, locaux et de qualité.

Posons-nous la question : Souhaitons-nous conserver notre épicerie à Mamirolle?

Si oui, Mobilisons-nous ! Et pour ça, une seule solution : FAIRE QUELQUES ACHATS AU VIVAL AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE.

Si non, Vival fermera ! Et nous n'aurons plus d'épicerie au village... C'est de notre responsabilité à tous. Votre municipalité les soutient autant qu'elle peut. Mais elle ne peut pas tout ! Pensons à nos enfants, à nos aînés, pensons à nous dans quelques années...

THEATRE
TROUPE DE MAMIROLLE

présente
Une pièce d'Arny DAUPREY et Jean-Claude MARTINEAU

**il court
il court
le muret**

Mise en scène de Jean PETREMENT

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES
MAMIROLLE

Comité d'Animation de Mamirolle

Organisent

Un carnaval à Mamirolle

SAMEDI 4 MARS 2017

Rassemblement à 14h30 au Vival
Maquillage (1€), photo de groupe

Départ du défilé à 15h30

Arrivée : salle des fêtes
1 chocolat chaud offert à tous les enfants

Nouveau à Mamirolle

MARCHE FAMILIALE

DIMANCHE 9 AVRIL 2017

- ❖ Départ échelonné de la salle des fêtes de 9h à 10h par groupes de 30 personnes. Circuit de 9,5 km environ.
 - 1^{er} stand au départ - café, thé, cacao, brioche
 - 2^{ème} stand - verre de l'amitié
 - 3^{ème} stand - soupe aux pois
 - ❖ Retour à la salle des fêtes
 - Buvette
 - Repas : saucisses, frites, salade, gâteau, café (Adultes : 12€ - Enfants - 12 ans : 7€)
 - ❖ Réservations auprès de
 - CRAVE Isabelle - Tél. 06.78.97.97
 - MAIROT Catherine - Tél. 06.42.04.88.83
 - MOYSE Stéphane - Tél. 03.81.55.87.
- Clôture des inscriptions le 31 Mars

Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h
Mercredi 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail..... mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle.over-blog.fr>
Allo urgence mairie 07 85 47 80 78

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot
Responsable de rédaction : F. Martin
Equipe de rédaction : N. Anzalone - C. Bourgoin
S. Seyer - C. Manganoni
Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet



Tous les jeudis

Les jeudis 9 et 23 mars

- **03/03/17 - Promenons-nous dans les bois... Ludothèque La Toupie**
9h30 - 11h 30 - Salle du périscolaire
- **04/03/17 - Carnaval pour les enfantsComité d'Animation**
15 h 30 - Départ du Vival, déambulation, arrivée et collation ->salle des fêtes
- **04/03/17 - The Blood Brothers..... Sombr'sai café**
20 h 00 - Repas concert sur réservation au 03 81 55 72 76
ou mail sombrsai@orange.fr
- **10/03/17 - Eveil corporel avec Estelle Relais Assistantes Mat.**
9h30 à 11h30 - Salle du Périscolaire
- **11/03/17 - Balade oiseaux Syndicat des Marais de Saône**
Visite guidée gratuite sur réservation tél. 03 81 55 48 75
- **11/03/17 - Gymnase de Mamirolle ESM HANDBALL**
16h45 - Garçons < 15 ans / Doubs Central- Champ.honneur Régional
18h30 - Garçons < 18 ans / Lons-le-Saunier - Championnat Honneur Régional
20h30 - Seniors Filles B / Jura Sud - Championnat Excellence Régional
- **11/03/17 - «Il court, il court le muret» A vos Masques**
20h30 -Théâtre Blier à Pontarlier
- **12/03/17 - Gymnase de Mamirolle ESM HANDBALL**
14h00 - Filles < 13 ans / ESBF - Championnat Honneur Régional
15h45 - Seniors Filles C / Chaussin - Championnat Honneur Régional
- **14/03/17 - Le jardinBébé-livres**
10h30 à 11h30 - Bibliothèque municipale «Ma Bulle» - Galerie commerciale.
- **17/03/17 - Promenons-nous dans les bois... Ludothèque La Toupie**
9h30 - 11h 30 - Salle du périscolaire
- **18/03/17 - «Il court, il court le muret» A vos Masques**
20h30 - Salle du camp militaire à Valdahon
- **19/03/17 - Gymnase de Mamirolle ESM HANDBALL**
14h00 - Filles < 18 ans / ESBF- Championnat Honneur Régional
16h00 - Seniors Garçons / Mahorais - Championnat Honneur Régional
- **24/03/17 - Soirée «Bol de riz» La cathéchèse de Mamirolle**
19 h 00 à 22 h 00 - Salle des fêtes annexe - au profit de LACIM et CCFD
- **25/03/17 - Journée de gala - gymnase de Saône .. ESM HANDBALL**
13h30 - Filles <13 ans / ESBF (c) - Championnat Honneur Régional.
15h15 - Filles B < 15 ans / Les Mahorais - Championnat Honneur Régional.
17h00 - Seniors filles C / Poligny - championnat Honneur Régional.
18h30 - Garçons <15 ans garçons / Franois - Championnat Honneur Régional (ancien gymnase).
19h00 - Seniors filles B / Morteau - Championnat Excellence Régional.
21h00 -Seniors filles A / Lure - Championnat National 3.
- **25/03/17 - «Il court, il court le muret» A vos Masques**
20h30 -Petit Kursaal à Besançon
- **28/03/17 - Le cirque.....Bébé-livres**
10h30 à 11h30 - Bibliothèque municipale «Ma Bulle» - Galerie commerciale.
- **31/03/17 - «Il court, il court le muret» A vos Masques**
20h30 -Salle des Fêtes de Mamirolle
- **01/04/17 - «Il court, il court le muret» A vos Masques**
20h30 -Salle des Fêtes de Mamirolle
- **01/04/17 - Traces et indices Syndicat des Marais de Saône**
Visite guidée gratuite sur réservation tél. 03 81 55 48 75
- **02/04/17 - «Il court, il court le muret» A vos Masques**
15h00-Salle des Fêtes de Mamirolle
- **07/04/17 - Assemblée Générale Ordinaire..... Familles Rurales**
20h00 - Salle de l'Ancienne Mairie
- **09/04/17 - Marche familialeComité d'Animation**
Départ entre 9h 00 et 10h00 -Salle des fêtes de Mamirolle